



Gignac
INFOS

N°49

Décembre 2025

ÉDITO

SOLANGE OURCIVAL MAIRE DE GIGNAC

Chères Gignacoises,
chers Gignacois,



Dans cette période d'instabilité politique et d'incertitude, à l'heure où la défiance s'installe envers les institutions, Jean - Marc Vayssouze-Faure , président de l'AMF 46, sénateur du Lot a défendu avec conviction lors du congrès des maires et des élus du LOT la place centrale des élus locaux représentants de la démocratie locale : « Nos élus communaux ont la responsabilité de faire en sorte que la société fonctionne ; eux continuent de répondre aux problématiques de leurs administrés au quotidien. Dans ce monde où tout va plus vite, dans cette société parfois déshumanisée, nous avons plus que jamais besoin de contact, d'écoute, de solidarité, Nous avons besoin de bon sens et de réactivité, et qui mieux que les élus de proximité pour répondre aux attentes des habitants ».

Mme la Préfète du Lot a également appelé à la vigilance démocratique, rappelant l'importance des missions locales : prévention des risques, plan communal de sauvegarde, débroussaillage, sécurité civile : autant de champs d'action concrets où s'incarne la République au quotidien. Elle a cité Léon Gambetta : « La démocratie dans sa base fondamentale, dans ce qui constitue l'essence de ce pays, est la commune ».

La France est médaille d'or en Europe pour le nombre de communes, près de 35 000 (11 000 en Allemagne). C'est un héritage de notre Histoire et de la Révolution de 89. Le département du Lot en compte 313 dont 280 ont moins de 1000 habitants. C'est beaucoup mais c'est aussi la garantie d'un tissu social vivant et solide. C'est aussi une force grâce aux conseillers municipaux qui sont pour le plus grand nombre des bénévoles mobilisables au service du fonctionnement harmonieux des communes.

C'est aussi auprès de vos conseillers municipaux que vous pouvez vous informer de façon fiable ; c'est important dans une période où la désinformation est courante et où il devient difficile de savoir où se trouve la vérité. Un défi nous attend où le sens critique sera utile pour déjouer les fausses nouvelles rendues crédibles par des manipulations informatiques.

L'échelon intercommunal, doté de compétences élargies, a permis pour sa part, de structurer les investissements lourds et de mutualiser une partie des charges communes à tout le territoire.

La commune, 1er échelon de la démocratie locale, est l'incarnation de la proximité, de la solidarité; elle est le visage humain de la République.

Et c'est ainsi, au nom de notre commune, que je vous souhaite une belle période de fêtes.

NOUVELLES MODALITÉS ÉLECTORALES

Les élections municipales qui auront lieu le 15 mars 2026 verront leurs modalités profondément modifiées. Les 24 000 communes de moins de 1000 habitants devront appliquer les mêmes règles que les autres : les candidats devront se présenter sur des listes paritaires avec alternance homme/ femme.

Des listes de candidats

Les candidats devront se présenter sur une liste comptant autant de noms que de sièges à pourvoir. Deux candidats de plus pourront éventuellement figurer sur la liste pour éviter que de nouvelles élections soient organisées en cas de démission ou de décès d'élus en poste. Une dérogation permet aussi de ne présenter que des listes réduites (minimum de 13 au lieu de 15 pour Gignac).

Parité obligatoire

Les listes doivent être composées alternativement d'un homme et d'une femme. Il est à noter que le maire pressenti ne doit pas obligatoirement figurer en tête de la liste.

Le fonctionnement du scrutin de liste proportionnel

Si une liste obtient la majorité absolue dès le premier tour, elle obtient automatiquement la moitié des sièges à pourvoir. Le reste des sièges est réparti entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés (y compris la liste majoritaire), selon la règle proportionnelle de la plus forte moyenne.

Si aucune liste n'atteint les 50 % des suffrages exprimés au premier tour, un second tour est organisé, auquel ne peuvent se présenter que les listes ayant recueilli 10 % des suffrages exprimés. Plusieurs listes peuvent fusionner, à partir du moment où elles ont obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés au premier tour. Le système de répartition reste le même.

Élection du maire ou de la maire

Pas de changement, c'est le conseil qui vote et le candidat qui obtient le plus de voix est élu.

Élections des adjoints

L'élection des adjoints au maire se fera « au scrutin de liste à la majorité absolue. La liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. »

L'obligation de parité ne s'applique pas au couple maire/1er adjoint. Le premier adjoint peut donc être du même sexe que le maire.

Élections à l'intercommunalité

Le ou la conseiller(e) communautaire sera désigné(e) selon l'ordre du tableau au moment de l'installation du conseil municipal : maire ou s'il ou elle se désiste premier(e) adjoint(e) et ainsi de suite.

Élections complémentaires

Un dispositif d'élections complémentaires se déclenchera dès lors que le conseil municipal aura perdu un tiers de ses effectifs.



Important

Il n'y aura pas d'autres parution du Gignac-infos avant les élections municipales, aussi, nous vous alertons sur une modification très importante du processus électoral : la pratique du panachage disparaît en 2026 : il sera impossible de rayer ou de rajouter des noms sur un bulletin de vote, ni de modifier l'ordre des candidats qui se présentent sur les listes.

Un bulletin modifié ou qui aurait un nom rayé sera considéré comme nul et ne sera pas pris en compte.

ETAT CIVIL 2025

NAISSANCES	LE
Sacha Flament	28/01/2025
Nathan Nayrac	21/08/2025
Damian Flores	03/09/2025
Lison Dassiou	30/09/2025
Elio Deltreuil	13/11/2025
Sacha Daynac-de Moura	14/11/2025

DECES	LE
Lucien Vergnes	05/01/2025
Frédéric Lacroix	09/03/2025
Dominique Jardou	09/04/2025
Paul Gorce	02/06/2025
Véronique Goulmy	16/07/2025
Peter Wilson	05/08/2025
Georges Mas	12/09/2025
Michel Leygonie	17/09/2025
Odette Levitte née Labrunie	17/10/2025
Maurice Boulanger	28/10/2025

MARIAGES	LE
Valérie Blériot et Philippe Ichard	06/09/2025
Vanessa Nayrac et Florian Juncker	20/09/2025

URBANISME 2025

Déclarations préalables : 27

Piscines : 4

Photovoltaïque en toiture : 8

Abri de jardin : 2

Véranda : 1

Construction local technique : 1

Réfection d'une toiture : 2

Extension de maison : 1

Modification d'ouverture : 3

Réfection de façade : 1

Construction carport : 2

Rénovation local artisanal : 1

Installation pompe à chaleur : 1

Permis de construire : 5

Extension d'habitation : 1

Réhabilitation d'une habitation : 1

Construction maison : 2

Aménagement d'une salle de restaurant : 1

Nous vous rappelons que tous les projets de constructions, agrandissements, aménagements, garages, abris, piscines, annexes, clôtures, démolitions... doivent être déclarés. Merci de respecter cette obligation qui conditionne votre taxe foncière et par conséquence les ressources communales et le financement des services et investissements collectifs. Les démarches commencent à la mairie ou plus simplement et plus rapidement sur le site internet : <https://sve.sirap.fr>

L'ÉGLISE SAINT-MARTIN EST FERMÉE !

Nous avions pris la décision de fermer l'église en raison de dégâts des eaux sur la voûte. C'est une autre avarie à laquelle nous devons faire face et qui aurait pu avoir de graves conséquences : l'imposant lustre en verre s'est écrasé au sol. Une évidence s'impose : nos églises très anciennes peuvent présenter des risques. Nous allons faire réaliser un audit avant tous travaux. Dans ces conditions nous ne pouvons pas indiquer à quel moment l'exercice du culte pourra reprendre.



Gignac-Infos est un bulletin édité par la municipalité de Gignac (46). Il est diffusé gratuitement.

Directrice de la publication : Solange Ourcival - Réalisation : François Moinet - Photos : FM, associations et ©. Maquette 16&12. Impression : Sedi équipement. Les membres du conseil municipal, le personnel communal et les associations de Gignac ont participé à la rédaction de ce numéro. Tirage 500 exemplaires. Distribution : la Poste.

Contact : Mairie de Gignac. Tél.: 05 65 37 70 53 ou courriel : contact@gignac46.fr



L'ACTUALITÉ

OPÉRATION "RÉDUCTION DES COÛTS"

Face à une nécessaire réduction des aides publiques et dans une optique de saine gestion des finances communales nous essayons de réduire les coûts de fonctionnement.

Les panneaux photovoltaïques installés sur le toit de l'atelier communal sont opérationnels pour une autoconsommation collective par l'ensemble des bâtiments communaux .



L'investissement a été de 23 995 TTC pour les panneaux et avec le renforcement de la charpente et le raccordement le total est de 28 642 TTC. Une subvention ENE-DIS d'environ 3 591 euros sera déduite.

Une application Internet donne la production par panneau et depuis la mise en service, la production a été de 4 mégawatts dont 1,58 a été autoconsommé. La production autoconsommée sur une année devrait être d'environ 23 mégawatts soit presque la moitié de la consommation annuelle des bâtiments communaux (l'atelier communal, l'école, la mairie, etc.) Ce qui n'est pas consommé pendant les heures de production est revendu à «EDF obligation d'achat».

Au mois de janvier une réunion sur ce sujet sera organisée pour découvrir l'installation et comprendre son fonctionnement. A cette occasion, toutes les informations sur cette réalisation vous seront données. Surveillez Intramuros et le site de la commune pour en connaître la date.

Toujours avec l'objectif de réduire les charges, l'éclairage de la salle des fêtes a été remplacé en totalité par des ampoules LED.

Depuis le 2 octobre les logements du presbytère ont été raccordés au réseau de chauffage de la chaudière à granulés installé dans la maison de la place St Martin. Cette mutualisation diminuera sensiblement la dépense en combustible pour les locataires.

DU CÔTÉ DU PERSONNEL

Charline Nanot a vu son contrat d'intérimaire remplacé par un contrat de stagiaire de la fonction publique. Elle est affectée à la gestion de la cantine.

Tony Garnier, agent technique, a été embauché en CDD pour une durée de trois années. Il suivra une formation certifiante à la destruction des nuisibles (rats, frelons et compagnie...)

L'accompagnement du car est maintenant assuré par Sandrine Brugeras.

Nous remercions tous les agents pour leur implication et la qualité de leur travail.

LES LOGEMENTS COMMUNAUX

Les deux logements de la maison place st Martin sont loués depuis le 1er août. Les travaux ont été réalisés dans les temps et sans dépassement de budget. Les entreprises ont fait un excellent travail et les logements sont de qualité. Une famille avec deux enfants occupe le T4. Les loyers abonderont la troisième rentrée d'argent du budget de la commune. Nos 14 logements sont occupés.

AUTRES TRAVAUX

Dans l'église de Gignac des dégâts importants dus à la tempête du 25 juin sont à réparer. Des fuites sur les arétiers ont entraîné des dommages sur la voûte. Ce sont des travaux complexes à grande hauteur qui nécessitent des moyens techniques appropriés et une nacelle à grande hauteur. La réparation est prévue cet hiver.

A St-Bonnet, l'église a aussi subi des dommages au clocher. Les travaux vont être lancés.

Tous ces dommages ont fait l'objet de déclaration aux assurances.

Toujours à St-Bonnet, la réparation du système de sonnerie des cloches va être faite. L'association Lo Patrimoni a décidé de participer à ces travaux et fera un don à la mairie dédié à cette réparation. L'association lance une campagne pour solliciter les habitants (voir flyer joint). Merci d'avance aux donateurs.

CAFÉ COMMERCE

Le projet suit son cours. Il consiste en une mise aux normes et la reprise du rez-de-chaussée avec création d'une vraie salle de restaurant et d'une terrasse. L'objectif étant de disposer d'un équipement adapté et moderne élargissant la gamme de services offerte aux habitants et facilitant le travail de nos exploitants.

Le montant estimatif des travaux (honoraires d'architecte inclus) est de 233 000 euros HT. (remplacement



des fenêtres, isolation, réfection des sols, portes et sortie de secours, pente d'accès handicapés, refonte de la terrasse côté route, création d'une terrasse restaurant côté village...). Nous avons déjà obtenu la Dotation d'équipement de l'État, une aide de la Région (Pass de proximité), une aide de l'État au maintien du dernier commerce. Nous sommes en attente du fonds de soutien du Département, conditionné au passage de l'isolation thermique en catégorie B. Le taux de subvention devrait être de 70%. (165 000 euros) et le coût final pour la commune serait alors de 68 000 euros. Si nous obtenons la subvention du Département (décision fin décembre), les travaux seront lancés en début 2026.

VOIRIE COMMUNALE

En ce qui concerne l'enrobé à froid pour les petites réparations sur la voirie, il a été mis à disposition par Cauvaldor à Orliaguet en Dordogne. Cette incongruité nous aurait obligé à faire de nombreux trajets avec le camion de la commune. Une solution a été trouvée avec Nicolas Delpech qui a assuré le transport de la totalité de la commande et l'a stocké chez lui sur une dalle en béton. Il faut malheureusement noter que d'année en année, les dotations intercommunales sont en baisse tant sur le linéaire de voirie que sur les quantités d'enrobé.

LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS

Comme dans de nombreuses communes, les incivilités se multiplient.

Elle sont le fait de quelques personnes seulement qui créent un climat social désagréable mais aussi entraînent des coûts élevés pour tous. Nos agents passent beaucoup trop de temps à collecter les déchets qui devraient être amenés en déchetterie et que des (remplacez les petits points par le mot qui vous vient à l'esprit) déposent dans nos bacs de tri. Cela correspond à plusieurs camions-benne par semaine ! La pédagogie ayant ses limites avec certains, nous allons sévir : installations de caméras ; surveillance par garde-champêtre ; amendes systématiques. Pour ce faire un garde assermenté par le procureur de la république sera habilité à dresser des procès verbaux.

PENSEZ AU DÉBROUSSAILLEMENT

C'est pendant cette période hivernale qu'il faut penser au débroussaillement obligatoire. Nous vous rappelons que le propriétaire d'une construction doit le faire ou le faire réaliser sur une distance minimale de 50 mètres autour de celle-ci. Un locataire peut effectuer le débroussaillement si cela est précisé dans son contrat de location mais cela n'exonère cependant pas le propriétaire de sa responsabilité pénale.

Ne pas débroussailler son terrain, c'est risquer l'incendie de son habitation, mettre l'environnement et soi-même en danger et compliquer l'intervention des services

d'incendie et de secours. Vous vous exposez également à une mise en demeure de débroussailler sous peine de contraventions pouvant être élevées. En cas d'incendie, il peut aussi y avoir une franchise sur le remboursement des assurances.

Comment débroussailler ?

Le débroussaillement comprend plusieurs types de travaux :

- des travaux de réduction importante de la végétation, qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes
- l'entretien des zones déjà débroussaillées ;
- le nettoyage après une opération d'entretien comprend l'élimination des résidus végétaux et l'éloignement de tout combustible potentiel aux abords de l'habitation. Les petits déchets verts sont compostables, les branches peuvent être stockées en haies végétales, amenées en déchetterie ou broyées sur place puis étalées en paillage au pied des arbres ou dans le potager.

Pour en savoir plus : je.debroussaille.gouv.fr

ÊTRE BIEN ASSURÉ

L'épisode orageux qui a fortement sinistré la commune de Nadaillac doit être une leçon pour nous tous. Sommes nous bien assurés ?

En cas d'orage violent, de tempête et de grêle, les frais de réparation et de remise en état des toitures (remplacement des tuiles, étanchéité...), murs, façades, chéneaux et gouttières, ne sont pas pris en charge par l'assurance habitation seule. Sauf s'il s'agit d'une catastrophe naturelle mais il faut dans ce cas qu'un arrêté interministériel constatant l'état de catastrophe naturelle soit paru au Journal Officiel. Il doit préciser les communes sinistrées, la nature exacte de l'évènement et la date de la catastrophe.

C'est la garantie complémentaire tempête, grêle, neige qui couvre ces dommages de toiture et ceux des locaux sinistrés lorsqu'ils surviennent dans les 48 heures suivant la destruction de la toiture.

Souvent, pour activer la garantie tempête, grêle, neige, il faut que le phénomène climatique ait une intensité inhabituelle (vents supérieurs à 100 km/h) ou qu'il cause d'autres dommages à un certain nombre de logements dans votre commune ou les communes avoisinantes.

D'une manière générale, vérifiez bien les garanties incluses ou non dans votre contrat d'assurance habitation, en particulier ce qui concerne la franchise et la vétusté (importante avec les toitures anciennes).

Après le sinistre prévenez le plus vite possible votre assureur (vous avez 5 jours de délai). Il mandatera un expert puis vous fera une proposition d'indemnisation.

La valeur des biens mobiliers endommagés contenus dans votre habitation (meubles, vêtements, matériel, objets de valeur...) sera estimée à partir des factures, photos



et justificatifs que vous pourrez fournir et indemnisés en fonction du montant du capital mobilier estimé dans votre contrat d'assurance habitation. Nous vous conseillons de toujours conserver vos factures d'achat en lieu sûr pour pouvoir justifier facilement des pertes subies. Vous pouvez aussi prendre des photos ou vidéos de l'intérieur de votre logement. Ne jetez rien de ce qui a été abîmé avant le passage de l'expert.

Vérifiez aussi avec votre assureur le délai de remboursement (il peut être long en cas de catastrophe naturelle). Si vous êtes locataire, c'est à vous d'effectuer l'entretien courant de votre logement et par conséquent celui de la toiture et des gouttières. En cas d'infiltration pour défaut d'entretien par exemple, vous pourriez en être tenu responsable et devoir payer les dégâts. En revanche, c'est au propriétaire de prendre en charge les réparations dues à la vétusté de la toiture, à une malfaçon, à un vice de construction ou à un cas de force majeure.

Les pompiers et les couvreurs sont souvent débordés et posent des bâches provisoires. Parfois des «soi-disant couvreurs» abusent et demandent des prix excessifs pour leur service. Demandez toujours un devis détaillé . Attention aussi aux propositions des contre-experts d'assurances qui vous proposent d'être des intermédiaires auprès des assurances. Ils ponctionnent un pourcentage de l'indemnisation qui peut aller jusqu'au quart de l'indemnité versée. L'assurance ne remboursant pas plus cher pour autant, cela est souvent inutile.

Prenez toutes les précautions avant les tempêtes annoncées... Sécurisation des ouvertures, rangements des objets susceptibles d'être emportés par le vent et de devenir dangereux. Envisagez aussi d'acheter un petit groupe électrogène (ou de se grouper pour l'achat) pour sauver ce qui est dans les congélateurs.



des outils adaptés. L'élagage des arbres plantés dans votre propriété qui débordent sur le domaine public est de votre responsabilité. En cas de chute d'arbre sur la ligne électrique, vous êtes responsable des dommages causés sur la ligne. Voici quelques conseils pratiques :

- ne touchez pas une ligne électrique ou un câble isolé,
- prenez en compte le rayon d'action de votre matériel qui ne doit pas s'approcher à moins de 3 mètres d'une ligne,
- ne touchez pas un arbre dont les branches sont trop près (1 à 2 mètres) ou en contact direct avec un câble non isolé.
- entretenez régulièrement votre végétation et portez des protections,

Si un arbre ou une branche est tombée sur un câble,appelez le numéro d'urgence dépannage au 09 726 750 + les 2 chiffres de votre département.

..ET VIGILANCE

Les panneaux photovoltaïques représentent un investissement rentable sur le long terme, avec un retour sur investissement généralement compris entre 8 et 15 ans selon les configurations. Pour maximiser cette rentabilité, privilégiez une installation bien dimensionnée par rapport à vos besoins et à vos habitudes de consommation. Comparez plusieurs devis d'installateurs certifiés, et restez vigilant face aux promesses commerciales exagérées.

Ne signez jamais un contrat d'installation photovoltaïque sans vous assurer qu'il comporte toutes les garanties essentielles. Malheureusement, de nombreux particuliers sont victimes d'escroquerie faute d'avoir lu les clauses des contrats (souvent écrites en tout petit) et de ne pas avoir reçu les bonnes informations sur les données de production. Il ne faut ne jamais se presser de signer un bon de

ÉLAGAGE

Sur notre commune, nous avons beaucoup de routes qui traversent des zones boisées appartenant à des propriétaires privés. C'est à eux qu'il revient de faire élaguer les arbres qui poussent sur leur parcelle et qui présentent un danger pour les usagers de la route ou les réseaux de télécommunication (arbres ou branches mortes surplombant les routes en particulier). Tenant compte de la difficulté de ce travail, nous proposons aux propriétaires de mutualiser les opérations d'élagages en faisant appel à un professionnel. La mairie se chargeant de contacter les opérateurs pour la dépose des fils et la sécurisation de la circulation. Le coût sera ainsi fortement diminué et les opérations pourront se faire avec un maximum de précautions. Cela sera le cas sur une portion de la route de Falsemoyer.

Si vous êtes un propriétaire concerné, merci de prendre contact avec la mairie.

Comment couper des arbres près de lignes électriques ?

Vous pouvez toutefois réaliser vous-même l'élagage de vos arbres près de lignes électriques en vous munissant

commande prétendentument avantageux sur une foire ou un salon. En effet, vous n'y avez pas droit au délai de rétractation ! Par contre, il est de 14 jours pour une signature à domicile ce qui permet de bien réfléchir à l'achat. A titre d'information, dans notre région, une puissance de 3 kilowatt crête (kwc) produit environ 4 000 kwh pour un coût d'installation de 2000 à 2500 euros par kwc. En dehors de cette fourchette, analyser attentivement le contrat.

Les garanties indispensables à vérifier sont :

- Garantie décennale : elle couvre les dommages compromettant la solidité de l'ouvrage ou le rendant impropre à sa destination pendant 10 ans.
- Garantie de parfait achèvement : elle oblige l'installateur à réparer tous les désordres signalés lors de la réception ou durant l'année suivante.
- Garantie de performance : elle engage sur le rendement minimal de l'installation (généralement 90% après 10 ans et 80% après 25 ans).
- Garantie produit : elle protège contre les défauts de fabrication (minimum 10 ans pour les panneaux).
- Garantie onduleur : elle est généralement plus courte (5 à 12 ans), mais cruciale car c'est le composant le plus vulnérable.

Exigez aussi systématiquement une attestation d'assurance Responsabilité civile professionnelle et décennale en cours de validité, avec mention explicite de l'activité photovoltaïque.

Le stockage par batteries reste onéreux et n'est rentable que dans des cas spécifiques, contrairement à ce que prétendent certains commerciaux.

Si vous êtes victime d'une arnaque, contactez immédiatement votre banque, la gendarmerie et la mairie.

Pour en savoir plus : GPPEP.org et <https://victimesduphotovoltaïque.com>.

DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE

Nous arrivons au terme du premier trimestre de cette nouvelle année scolaire 2025/2026. Le conseil d'école s'est réuni le 4 novembre dernier, il a permis de faire le point sur les effectifs, les projets pédagogiques ainsi que les divers travaux à prévoir.

Les effectifs

76 élèves sur le RPI : 40 élèves fréquentent l'école de Gignac et 36 celle de Nadaillac.

Petite Section : 7 et Moyenne Section : 9 ; soit une classe de 16 à Gignac.

Cours Préparatoire (CP) : 16 et Grande Section : 8 ; soit une classe de 24 à Gignac.

Cours Elémentaire première année (CE1) : 6 et Cours Elémentaire deuxième année (CE2) : 13 ; soit une classe de 19 enfants à Nadaillac.

Cours Moyen première année (CM1) : 8 et Cours Moyen deuxième année (CM2) : 9 ; soit une classe de 17 enfants à Nadaillac.

Nous souhaitons ici à nouveau témoigner notre sympathie et notre soutien à la commune de Nadaillac, très durablement touchée par les orages successifs de juin et juillet derniers. Les importants dégâts subis ont en effet impacté significativement l'école.

Grâce à la mobilisation de tous, habitants, équipe éducative, élus, la continuité des enseignements a pu être assurée quasiment sans interruption dans les meilleures conditions de sécurité. A ce jour, les travaux de réparation sont en cours et devraient pouvoir être terminés très prochainement.

Nous souhaitons la bienvenue à Albine Robert, qui a pris en cette rentrée la direction de l'école de Gignac, poste qu'elle occupait déjà il y a 6 ans.

Merci à l'équipe enseignante pour son engagement, à l'ensemble des agents pour leur professionnalisme et leur dévouement, mais aussi à l'association des parents d'élèves pour son dynamisme. Notre école se porte bien et c'est grâce à l'investissement de tous, pour le bien-être et l'éducation des enfants.

NOUVELLES ENTREPRISES

Si vous créez une nouvelle entreprise à Gignac, faites nous connaître à la mairie pour que nous puissions vous présenter dans Gignac-infos. De même si vous désirez apparaître sur le site Internet de la commune.

ADS SERVICES - Antoine DASSIOU

Services aux bâtiments et aménagement paysager
6 route des Maisons Rouges ; 46600 GIGNAC
Téléphone : 06 60 79 84 81

LES JARDINS DE CERNUNNOS

Galena MARIGNIER
Vente de champignons frais ou séchés
75 chemin du Piqueyrol ; Théssillac - 46600 Gignac
Téléphone : 07 80 45 43 48

CONCEPTION SYSTEMES ELECTRIQUES

Kevin Terrier
Électricité générale, vmc, climatisation, dépannage...
Gignières—46600 Gignac
Téléphone : 06 61 57 06 37
Mail : cs.electriques@gmail.com

SARAH KOZA

Psychologue clinicienne ; Pratiques alternatives
Local des kinésithérapeutes
1 rue du Puit du pré—46600 Gignac
Téléphone : 06 95 38 92 35

HOTEL- RESTAURANT « LA TRUFFIERE »

« Les Fraux » 46600 Gignac
Téléphone : 05 65 27 01 01
www.evhob.com



CAUVALDOR... NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

77 communes du nord du Lot se sont regroupées en communauté de communes afin d'unifier le développement du territoire et de faire mieux, à plusieurs, ce qu'elles faisaient auparavant seules.

LE CŒUR DE VILLAGE

Le principe de l'opération « cœur de village », initiée par Cauvaldor, était d'embellir les villages du nord du Lot dans un intérêt patrimonial et touristique ; au profit des habitants d'abord et des visiteurs ensuite. L'intérêt du regroupement des communes est de rendre possible ces aménagements qui mobilisent des travaux importants pour un coût conséquent (829 548 € TTC/ 691 290 HT en ce qui concerne l'aménagement de la place , du parking, des ruelles et de la traversée de la route).

Cauvaldor a géré le projet et mobilisé les subventions (Etat, Région, Département, Agence de l'eau pour un total de 508 469 euros).

L'autofinancement à la charge du tandem Gignac/Cauvaldor de 182 821 € et la part de la commune est (sous réserves d'ajustements) de 72 189 € (10,5 % du montant des travaux). Ajoutons que le reste à charge communal a été financé par un emprunt au taux avantageux de 1,71 % sur 10 ans ce qui ajoute à l'intérêt de l'opération.

En conclusion, l'opération qui concerne notre village a été très bien menée par Cauvaldor et les élus de la commune que nous remercions pour cette réalisation exceptionnelle. Félicitations aussi aux entreprises qui ont réalisé les travaux (Dejante et la Colas pour les travaux publics, Sève Paysages pour les végétaux et les aménagements).

LE POINT SUR LE PLUIH

Le Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat est un document qui fixe les règles d'aménagement et d'utilisation du sol (document graphique) ainsi que les contraintes qui s'appliquent aux constructions sur les différents secteurs de Cauvaldor (document écrit).

Après de nombreuses études et réunions, puis une enquête publique, il a été adopté par le conseil communautaire du 7 juillet 2025. Après un délai de quelques semaines pour les derniers contrôles administratifs, il est devenu opérationnel le 30 août, rendant caduques tous les anciens documents d'urbanisme. Cela signifie pratiquement que ce n'est plus la mairie qui gère le développement de l'urbanisme mais la communauté de communes. Le PLU étant évolutif, les mises à jour et demandes de modifications seront étudiées et éventuellement prises en compte lors de la prochaine révision.

Vous pouvez consulter le plan et la réglementation, et les télécharger, sur le site de Cauvaldor.

Pour notre commune, la surface constructible a été réduite conformément aux prescriptions de l'État à 3,8 hectares. Ainsi, des terrains constructibles dans l'ancien PLU ne le sont plus dans le nouveau. Nous avons averti de

ce risque à de multiples reprises, par réunion publique et par le Gignac-infos. Puis par courrier nous avons prévenu les propriétaires ayant un certificat d'urbanisme en cours, qu'ils devaient construire ou vendre leurs terrains avant qu'ils ne deviennent inconstructibles.

D'autre part, pour les propriétaires qui en ont fait la demande, un certain nombre de bâtiments, pourront être transformés en habitation. Ils sont répertoriés sur le document graphique de la commune.

Suite à l'enquête publique concernant le PLUIH, le conseil municipal de Gignac avait fait les demandes suivantes :

- corrections des erreurs relevées : obtenu.
- réclamations : instruction et réponse favorable ou non, au cas par cas.
- oubli de classement de la zone boisée des Russols : réintroduction obtenue.
- désaccord sur la surface maximum de 20 hectares pour les parcs agri-photovoltaïque. 5 hectares ou 10 hectares nous semblait plus adapté : demande non retenue car illégale par rapport à la loi votée par les députés.
- demande de vigilance en ce qui concerne la création de bâtiments agricoles uniquement justifiés par la production photovoltaïque.
- Demande que ce soit Cauvaldor qui prenne en charge le contrôle et la police de l'urbanisme : obtenu.
- Demande de remplacement de la limitation en pourcentage des extensions d'habitations en zones A et N pour la remplacer par une limite fixe en surface : demande non retenue parce la limite de 50% de la surface de plancher existante a été fixée par la loi.
- D'autre part, un courrier a été fait à la chambre d'agriculture et à la préfecture pour exprimer notre désaccord concernant l'affectation de certaines parcelles à la production de parc photovoltaïque à Lavayssière : demande satisfait.

FRANCE RÉNOV LOT

Avec le Guichet France Rénov' 46, vous bénéficierez d'un accompagnement personnalisé pour :

- ⇒ un projet d'isolation pour votre logement ;
- ⇒ l'adaptation de votre logement à la perte d'autonomie ;
- ⇒ la rénovation de votre bien ;
- ⇒ des conseils juridiques, financiers et techniques avant de vous lancer dans votre projet d'amélioration de logement ;
- ⇒ des informations sur les aides existantes et les normes.



Pour contacter le guichet France Rénov' 46 :

- ⇒ **les maisons France Services**
- ⇒ **le formulaire de premier contact** à remplir sur le site ;
- ⇒ **le n° Vert : 0800 08 02 46** (appel gratuit) : lundi et jeudi, 9 h-12 h / mardi, mercredi et vendredi, 9 h-12 h / 13 h-17 h

Le Département du Lot est chef de file de ce guichet unique développé avec les intercommunalités. L'ambition est de faire du Lot un département à énergie positive en baissant de 40 % la consommation actuelle d'énergie d'ici 2050 et en augmentant la production d'énergie renouvelable sur toitures, parking et friches. La rénovation énergétique des logements constitue un axe clé pour la réduction des consommations d'énergie car, dans le Lot, plus de 16 000 résidences principales sont des passoires énergétiques (soit 1 sur 5).

VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Cette année, une partie de la route entre la Sotte et le Mas del Sirey a été faite. En 2026, est prévue la fin de cette route et la réfection de la route 12 desservant Montagnac sur 1,9 km. En 2027, ce sera principalement le bourg qui sera suivi.

TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES DÉCHETS

En raison du montant très élevé de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur nos feuilles d'imposition foncière, il nous a semblé utile de faire un point explicatif (qui n'est pas un cautionnement).

La collecte sélective des déchets ménagers et assimilés est assurée par Cauvaldor sur l'ensemble de son territoire.

La gestion des déchetteries et le traitement des déchets ménagers ont été transférés par Cauvaldor au Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets ménagers (SYDED) et au syndicat de Gourdon pour certaines communes.

La qualité globale de tri a baissé passant d'un taux de refus de 23,7 % en 2023 à 25,5 % en 2025.



Cela renchérit les coûts et en 2024, le Syded a modifié ses tarifs entraînant une augmentation de 920 000 euros pour Cauvaldor et ses habitants.

Les déchets non recyclables sont amenés à l'usine d'incinération de Saint-Pantaléon-de-Larche. Cette prestation (transport et traitement) est facturée 215 € HT la tonne. Les déchets recyclables sont envoyés au centre de tri de Saint-Jean-Lagineste. Dorénavant, la facturation est établie sur le traitement du refus de tri soit 440 € HT par tonne.

La collecte du verre dans les 77 communes de la Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne est assurée par le SYDED. Cette prestation nous est facturée environ 3,16 € par habitant.

La Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne a délégué la gestion de nos 7 déchetteries au SYDED. La gestion des sites nous est facturée environ 38 € par habitant. En 2024, le produit de la TEOM (taux moyen de 13,33% sur les bases d'imposition) se monte à 8,547 millions d'euros.

Coût global pour la collecte et le traitement des déchets ménagers

	2024	%
Dépenses de fonctionnement	8 205 042,32 €	100,00%
Charges générales (chap. 011 et 012)	7 956 058,66 €	96,96%
Dont Dépenses de Collecte	1 741 470,10 €	21,22%
Dépenses Collecte et Traitement verre (SYDED)	155 182,61 €	1,89%
Dépenses Frais de structure (SYDED)	823 893,79 €	10,04%
Dépenses de Traitement (SYDED)	2 641 201,42 €	32,19%
Dépenses Collecte et Traitement (SYMICTOM Gourdon)	621 071,00 €	7,57%
Dépenses déchetterie (contribution)	1 965 773,03 €	23,96%
Remboursement intérêts	8 458,61 €	0,08%
Annuités d'amortissement (collecte)	249 983,76 €	3,05%
Recettes de fonctionnement	8 736 984,02 €	100,00%
Dont Redevance spéciale	167 815,04 €	1,92%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	8 547 842,00 €	97,84%
Produits divers	15 624,32 €	0,18%
Opérations d'ordre	5 802,66 €	0,07%
Dépenses d'investissement	254 305,68 €	100,00%
Dont Dépenses d'équipement	140 474,33 €	55,24%
Remboursement capital	107 928,69 €	42,44%
Opérations d'ordre	5 982,66 €	2,32%
Recettes d'investissement	623 844,12 €	100,00%
Dont Amortissement	249 983,76 €	40,07%
Subventions d'invest.	120 000,00 €	19,24%
Emprunt	250 000,00 €	40,07%
F.C.T.V.A.	3 880,36 €	0,62%

En ce qui concerne l'élimination des déchets assimilés à des ordures ménagères produits par le commerce, l'artisanat ou d'autres activités tertiaires, la redevance spéciale a été harmonisée sur l'ensemble du territoire.

L'opération "Prêts à composter?" est un succès. Cette opération a permis d'offrir 1331 kits de compostage (1 composteur en plastique recyclé de 320 litres en kit + 1 tige aératrice + 1 seau de 10 litres + 1 guide du compostage domestique) pour un coût de 26 620 € T.T.C. D'autres distributions sont prévues et on peut aussi en obtenir en contactant le Syded. Outre le fait de répondre à la législation, l'objectif est de baisser les quantités de déchets collectés et de limiter les coûts (les biodéchets représentent 30 % des ordures ménagères ramassées).

Une étude sur la tarification incitative est en cours et sera présentée au conseil communautaire dans le courant du premier trimestre 2026.



LES ASSOCIATIONS GIGNACOISES VOUS INFORMENT... ET VOUS SOUHAITENT DÈS À PRÉSENT UN JOYEUX NOËL ET UNE BONNE ANNÉE

LO PATRIMÒNI ET LES AMIS DU MOULIN

Le vide-grenier organisé début juillet par l'association a connu cette année encore un joli succès.

Au cours de l'été, le moulin a accueilli plusieurs fois des visiteurs et début août, sous un soleil de plomb, les bénévoles ont traité tous les bois exposés aux intempéries.

Le 28 septembre il y avait foule sur le site du moulin, une foule accueillie par un moulin paré de ses plus beaux atours. Malgré les 4 km séparant le tarmac de l'aéroport et le Pech des Eoules il a été possible de suivre les impressionnantes démonstrations de voltige aérienne, le vol assourdissant du Rafale et les évolutions parfaites de la Patrouille de France.

La 13^e randonnée interdépartementale des 3 évêques a réuni une centaine de marcheurs qui ont partagé les desserts après le pique-nique.

Début septembre les randonnées organisées par l'association ont repris. Il est toujours possible de rejoindre le groupe le 1^{er} et le 3^e lundi de chaque mois à 14 h près de la bibliothèque.

Lo Patrimòni vole au secours des cloches de Saint-Bonnet. L'église de Saint-Bonnet est propriété de la commune de Gignac depuis 1906, à charge pour elle de l'entretenir. Après la réfection du toit en 2019, après la restauration en 2010 du retable classé à l'inventaire des Monuments Historiques, après la réfection de l'électricité, après la restauration des vitraux (en cours) il reste une nouvelle tranche de travaux à effectuer : la remise en service des cloches qui ont cessé d'annoncer les décès survenus dans la paroisse et d'accompagner baptêmes, mariages et obsèques. Le 11 novembre 1918 et le 8 mai 1945 elles ont annoncé à toute volée la fin des hostilités. Depuis des siècles elles rythment la vie des habitants. C'est un patrimoine sonore que nous nous devons de préserver. Il serait dommage de ne plus jamais entendre leur tintement. En cette période de restrictions budgétaires, l'association Lo Patrimòni et les amis du moulin a décidé d'apporter son aide à la mairie en organisant un appel aux dons. Les donateurs bénéficieront d'une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 %. Des bulletins de souscription sont disponibles à la mairie et à la bibliothèque. D'autre part, la restauration des vitraux de l'église de Gignac est terminée et celle de ceux de Saint-Bonnet est en cours.

Prochaine animation : le marché aux truffes
le dimanche 25 janvier 2026

Inauguration du four de La Sotte

Après quatre ans de travaux menés par une soixantaine de bénévoles et l'entreprise Range Cailloux, le four de La Sotte a retrouvé fière allure.



Le 25 octobre, malgré la pluie abondante, près de 90 personnes sont venues courageusement assister à l'inauguration. Fort heureusement, les habitants de La Sotte avaient monté une grande tente et des barnums permettant à tous de s'abriter pour assister aux discours de Franck Lacroix, vice-président de Lo Patrimòni, de Michel Le Bris, bénévole, de Solange Ourcival, maire de Gignac et de Régis Villepontoux, conseiller départemental. Ensuite, le ruban a été coupé par Charlotte, la plus jeune habitante de La Sotte en présence de madame le maire et des conseillers départementaux.



L'inauguration s'est terminée autour d'un apéritif offert par Lo Patrimòni avec tout un assortiment de produits locaux autour du pain et des pizzas cuits la veille dans le four. Lo Patrimòni remercie chaleureusement tous les travailleurs bénévoles et les donateurs qui ont permis d'atteindre ce magnifique résultat avec un coût limité (moins de 20 000 €).

ASSOCIATION « DES FOURS ET DES MOULINS SUR LE CAUSSE DE MARTEL »

La 3e édition des randonnées « des fours et des moulins sur le Causse de Martel » se déroulera le dimanche 19 avril 2026. Les bulletins d'inscription seront disponibles dans les prochains jours à la mairie et à la bibliothèque Pierre Cérou. Il sera également possible de s'inscrire le jour même de 8 h à 13h30 sur les lieux de départ. Nouveauté : la mise en place sur le parcours de 5 panneaux avec carte détaillée et de 23 panneaux d'information sur le petit patrimoine (travail, fontaines, lacs et fours), l'histoire (voie ferrée, minerai de fer), les productions locales (cabécous, truffe, agneau du Quercy) ou encore sur le 45e parallèle.

ASSOCIATION MULTI-MEDI@

La bibliothèque : un lieu vivant au cœur du village

Gérée par les bénévoles de l'association Multimédia, la bibliothèque municipale continue d'offrir un espace accueillant pour lire, jouer, apprendre et partager.

Dans le cadre de l'opération Résurgence, Cauvaldor installe des plaques commémoratives pour perpétuer le souvenir d'artistes originaires de l'une des communes de la communauté de communes. Pour Gignac, c'est Pierre Cérou (1709-1797) qui a été retenu. Sur cette plaque apposée sur le mur extérieur de la bibliothèque, on peut voir le portrait de ce Gignacois auteur de pièces de théâtre à succès et précepteur de l'Infante d'Espagne Marie-Isabelle de Bourbon-Parme, petite fille de Louis XV. L'inauguration de cette plaque a eu lieu le 28 juin en présence d'Alfred Terlizzi, adjoint à la culture du conseil communautaire. Par la même occasion la bibliothèque de Gignac a été dénommée Bibliothèque Pierre Cérou.



Madame la Maire, Solange Ourcival et Jean Bastit, président de Multimédia

La bibliothèque vous accueille toute l'année le jeudi de 18h à 19h et le dimanche de 10h à 12h. La cotisation reste accessible : 5 € par an, ou 10 € pour une famille complète et vous y trouverez un choix varié pour tous les lecteurs : romans, BD, documentaires, livres jeunesse, jeux de société... Une partie importante des fonds provient de la bibliothèque départementale, qui nous permet de commander une large sélection d'ouvrages. Lorsque certains titres ne sont pas disponibles, l'association peut aussi les acquérir directement.

Depuis cette année, en même temps que l'inscription annuelle, il est possible sur demande de s'inscrire gratuitement à la MNL (Médiathèque numérique du Lot) qui donne accès à des livres audio, des films, une multitude de revues et journaux ainsi que des cours scolaires pour tous les niveaux.

Des moments conviviaux et créatifs

Tout au long de l'année, l'association organise différents rendez-vous ouverts à tous :

Un club de lecture pour échanger autour des livres, environ une fois par mois, après-midis et soirées jeux de société, *Des loisirs créatifs* dont un atelier de pliage de livres, pour découvrir une activité manuelle originale, mais aussi scrapbooking, vannerie tissus, serviettage, etc. *Une formation multimédia* pour aider ceux qui le souhaitent à mieux utiliser les outils numériques. Ces temps partagés rassemblent des participants de tous âges dans une ambiance simple et agréable.

2026 : une année tournée vers l'échange

L'association souhaite poursuivre ses actions en direction des habitants et renforcer ses collaborations locales. A cet effet un questionnaire concernant les voeux des habitants de Gignac est disponible à la bibliothèque ainsi que sur le site de « Gignac-en-Quercy » via un lien qui permet d'imprimer le questionnaire.

Deux événements sont déjà programmés

7 février 2026 : co-organisation avec Écaussystème d'une journée jeux de société et ouverture exceptionnelle de la bibliothèque avec animations autour des jeux, le jour de la fête de Gignac le dernier week-end de juin.

N'hésitez pas à nous suivre sur la page Facebook dédiée « Bibliothèque associative de Gignac », sur le site de Multimedia « Gignac-en-Quercy », sur Intramuros ou tout simplement sur le site internet de la mairie.

CAMR

Nous avons repris toutes nos activités en septembre :

Gymnastique : les cours sont animés par Mélanie Oliva qui intervient tous les jeudis de 9 h 30 à 11 h dans la salle des fêtes. 16 personnes sont inscrites et pratiquent une heure de « Pilates » et 1/2 heure de « Stretching ». Si vous êtes intéressés-ées, venez nous rejoindre ; les deux premières séances sont gratuites.

Cours de Yoga animé par Solange Abdank-Kossovsky. Ils ont lieu dans la salle de motricité de l'école de Gignac tous les vendredis à partir de 18 heures.

Randonnées, avec les associations Lo Patrimoni et les Aînés gignacois, tous les 1er et 3e lundi après-midi de chaque mois. Elles sont proposées par Jean-Pierre Gaillard ou Suzanne Phelip pour une marche de 9 à 10 km. Rendez-vous à 13 h 30 devant la bibliothèque pour covoiturage.

Atelier « café-réparations » animé par quatre bénévoles, les 1er et 3e samedi matin de chaque mois, dans la salle des associations. Ils réparent du petit matériel, des outils de jardinage ou de bricolage, etc.



Atelier « Art floral » animé par Anne-Marie Guerriat qui propose des compositions florales différentes suivant la saison et les fêtes. Les fleurs sont fournies. Il se tient le 2e vendredi après-midi de chaque mois dans la salle des associations.



Atelier « Danses traditionnelles » animé par Dominique Pluvinage tous les 2e vendredi soir – de 20 h 30 à 22 h – dans la salle des fêtes. Elle vous propose des pas de danses collectives de régions diverses. Débutants ou chevronnés, tous sont les bienvenus.



Atelier « Torinage » tous les deuxième week-end de chaque mois, dans la salle des associations, animé par Marie Ponsenaille et/ou Béatrice Auneau. Cela consiste à remplacer le paillage de vieilles chaises par des bandes de tissus. Même si vous ne souhaitez pas participer à cette activité, venez voir le travail et les réalisations faites pendant les deux jours.

Atelier « livres pliés » animé par Sylvie Cardoso. Une quinzaine de personnes de Gignac et d'ailleurs, participent à ces ateliers qui se tiennent une fois par mois.



FOYER RURAL DE GIGNAC

Le Foyer Rural de Gignac adhère à la Fédération Départementale des Foyers Ruraux du Lot et gère le dispositif CinéLot, qui permet aux Gignacois de bénéficier d'une séance mensuelle de cinéma dans la salle des fêtes. En 2025, c'est un public de 28 personnes en moyenne qui a assisté aux séances. Les films les plus récents sont proposés comme "Classe moyenne" le 2 décembre dernier. La programmation Cinépitchouns s'adresse, une fois par trimestre, aux enfants des écoles de Nadaillac et

Gignac qui viennent avec leurs enseignant-e-s. Le prix des places est pris en charge par Ecaussystème (3 € par enfant, gratuit pour les adultes accompagnants).

Un grand merci aux bénévoles de l'association qui ne manquent pas de donner un coup de main essentiel pour l'installation de la salle.

Le conseil d'administration réuni le 13 novembre a élu son nouveau bureau : Lisa Vuillet présidente, Annette Debrerie vice-présidente et trésorière et Jacqueline Tepaz Leclère secrétaire.

Prix des places : Entrée adulte : 6 € - Entrée jeunes (- 25 ans) : 3 € - Titulaire de la carte de soutien à CinéLot : 4 €

Prochaine séance le 6 janvier avec
« Cervantes avant Don Quichotte. »

Ciné Pitchounes pour les écoles

Le 3 février 2026 à 10h, la salle des fêtes de Gignac se transformera en salle de cinéma pour une nouvelle séance Ciné Pitchounes avec le Foyer rural de Gignac et CinéLot. Près de 50 enfants des écoles de Gignac et de Nadaillac découvriront une sélection de courts-métrages en lien avec leur programme scolaire, mêlant émotions, éveil artistique et exploration de l'imaginaire. Comme chaque année, Ecaussystème est heureux de soutenir cette action culturelle qui offre aux élèves une parenthèse douce et éducative en dehors de la classe.

CLUB DES AINÉS

Le club des Aînés Gignacois a repris ses activités "jeux de société" ce mois de novembre. Exceptionnellement au mois de décembre, nous faisons les après-midi jeux le 2e et 3e mardi du mois. Le 17 septembre 8 personnes du club de Gignac ont fait une sortie "Visite d'Albi" avec le club rencontres et loisirs de Cressensac. Le jeudi 27 novembre, nous faisons une réunion du conseil d'administration pour préparer l'Assemblée Générale le dimanche 11 janvier 2026 à 11 heures à la salle des fêtes de Gignac. Le club des aînés vous souhaite à toutes et à tous de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Le but de L'APE Gignac Nadaillac Estivals est de faire vivre une communauté de parents autour de l'école et d'être véritablement acteur de la vie de l'école. Notre motivation est de pouvoir contribuer au financement d'un maximum d'activités, de sorties ou de matériel pour les enfants de nos villages.

cette association est constituée de parents d'élèves bénévoles : Audrey Tafalla (présidente), Céline Soulier (vice-présidente), Jimmy Rousseau (vice-président), Renaud Racine (trésorier), Sandra Clerat (vice trésorière), Anaïs Hesnault (secrétaire), Gaëlle Thomas (vice-secrétaire), ainsi que d'une belle équipe de parents qui répondent toujours présents, qui donnent de leur temps

et de leur énergie pour organiser des manifestations qui permettent de financer les différents projets scolaires.

A chaque mois une action ! Nous avons commencé par la vente de chocolats, puis les sapins et le marché de Noël de Nadaillac. Nous tiendrons à nouveau un stand cette année le 30/11/25 où vous retrouverez des objets personnalisés par les enfants, des douceurs sucrées, une buvette avec un délicieux chocolat au lait fait maison par l'association BVN qui a plaisir à nous aider ponctuellement. Nous finançons également le goûter spectacle de fin d'année pour l'ensemble des écoles du RPI. Il y aura en mars une vente de gâteaux ouverte à tous ainsi que le fameux loto à la salle des fêtes !



D'autres ventes au printemps et un vide grenier sur la commune voisine. Et pour clôturer l'année, la fête de l'école ! Après le spectacle de nos enfants, place aux tapas et à la bonne ambiance ! Le tout permettra de financer une partie du voyage scolaire des primaires, une sortie au zoo pour les maternelles, des intervenants musique danse chant, des sorties piscine et autres déplacements en bus. Un grand merci aux enseignantes, aux municipalités, aux habitants et artisans commerçants de nos communes pour leur soutien et leur collaboration qui permet de beaux projets.

Vous souhaitez nous soutenir ? Soumettre des idées ? Rejoignez-nous ou contactez-nous : apegignacnadaillac@hotmail.fr Consultez notre page Facebook APE-Gignac-Nadaillac-Estivals pour vous tenir au courant des événements.
On compte sur vous ! A bientôt !

SAINT-HUBERT GIGNACOISE

La Saint-Hubert Gignacoise a remis à l'ordre du jour son traditionnel banquet de fin de saison pour le plus grand plaisir de tous les participants.

On constate le retour des grands cervidés. Le brame s'est déclaré tôt mais a peu duré cet année. Les chevreuils sont nombreux et il devient facile de les voir, broutant tranquillement dans les prés ou dans les taillis.



Les sangliers sont un peu moins nombreux cette année. En période de sécheresse, les sols sont durs et les sangliers sont en manque de protéines. Dès qu'il pleut, ils retournent les prairies pour chercher des vers et ils se régalent du suc des épis de maïs. Les dégâts aux cultures sont réglés par les chasseurs grâce aux cotisations payées à la fédération. Il faut savoir que les sangliers sont très mobiles capables en une nuit de se déplacer de plus de 10 km, ce qui rend difficile leur localisation. Toutefois, c'est un animal intelligent et rustique qui se multiplie rapidement. Le réchauffement climatique favorise aussi sa prolifération et dans certaines régions, ils n'hésitent pas à s'aventurer même en ville.

Les chasseurs ont suivi des formations afin de pouvoir encadrer les battues dans les meilleures conditions possibles et nous nous efforçons de faire respecter avec fermeté les règles de sécurité.

RIDER SPRINTER CLUB

Samedi 29 novembre, la prairie du Touron s'est illuminée pour accueillir une soirée exceptionnelle de cyclo-cross, organisée par le Rider Sprinter Club de Gignac en partenariat avec Ecaussystème. Plusieurs courses ouvertes à tous ont assurée le spectacle et un documentaire a été projeté à 20h30 dans le bâtiment, invitant à un voyage extraordinaire autour du vélo. La soirée s'est terminée en musique par un moment disco et convivial.





2025 : une édition généreuse et engagée

La 23e édition d'Ecaussystème a une nouvelle fois réuni un public fidèle et enthousiaste. 42 000 festivaliers ont profité d'une programmation éclectique du rock à l'électro, en passant par le reggae, le hip hop et la chanson française portée par nos scènes Occitane, Quercy et la scène Off. Le cœur de Gignac s'est animé tout un week-end avec un village associatif gratuit, mêlant marché artisanal, producteurs du territoire, animations, arts de rue, conférences et jeunes artistes. Cette année marque aussi une avancée majeure dans notre engagement environnemental : 72 panneaux photovoltaïques ont été installés sur le toit de notre bâtiment de stockage. Avec 36 KWC de puissance et une production estimée à 42 000 KWH par an, ils génèrent trois fois plus que la consommation annuelle du festival et du siège de l'association. Ecaussystème devient ainsi l'un des rares festivals à énergie posi-

tive, visant l'autonomie énergétique et réinjectant le surplus d'électricité verte dans le réseau local. Une démarche pionnière dans le monde culturel. Ecaussystème repose également sur un modèle associatif indépendant, porté par 250 adhérents et 730 bénévoles, dont l'engagement constant fait vivre le festival. Cette édition a permis d'aménager un nouveau camping bénévoles, plus ombragé et confortable, grâce au soutien de propriétaires locaux. Ce succès n'aurait pas été possible sans l'implication des propriétaires et exploitants ayant mis leurs terrains à disposition et sans la patience des habitants de Gignac. Nous les remercions sincèrement. Fidèle à ses valeurs, le festival continue d'allier culture, écologie et inclusion sociale, tout en se réinventant pour préparer l'avenir.

Rendez-vous pour la 24e édition les 31 juillet, 1er et 2 août 2026 !

Une après-midi Jeux de société !

On le sait : derrière chaque adulte comme derrière chaque enfant sommeille un vrai joueur ! Alors préparez vos meilleurs fous rires et votre esprit de défi, car le Gobelín revient à Gignac pour une après-midi 100 % jeux et bonne humeur. En partenariat avec Gilles, du magasin Le Gobelín à Brive, venez découvrir et tester une sélection de jeux malins, drôles, stratégiques ou totalement délirants. Des nouveautés, des classiques revisités, des coups de cœur... il y en aura pour tous les âges et tous les styles de joueurs ! Samedi 7 février / Salle des Fêtes de Gignac - 15h – Gratuit.

Ecaussystème 2025-2026 : rejoignez l'aventure !

L'association Ecaussystème prépare déjà la prochaine édition de son festival et invite les habitants à prendre ou renouveler leur adhésion avant le 30 janvier 2026. Être adhérent, c'est soutenir un projet culturel local et indépendant, participer aux décisions lors de l'Assemblée Générale, rejoindre les commissions qui font vivre l'association toute l'année et recevoir toutes les informations via notre lettre « Au cœur de l'Asso ». Vous pouvez adhérer très simplement au bureau de l'association, par courrier ou en ligne (sans frais). Merci à toutes et tous pour votre soutien ! Adhésion 2025-2026 : 5€



Saison Ecaussystème : CONCERT dans les Grottes de Lacave

Yves Jamait en duo "Maxime & Moi" – VENDREDI 27 MARS 2026 – 20H30

Adolescent, ma rencontre avec Maxime Le Forestier a été un véritable choc, bouleversant mes repères et marquant durablement mon parcours. Je vous propose aujourd’hui un spectacle où je partagerai, en mots et en chansons, ce que son œuvre a illuminé dans ma vie. Je serai accompagné de Michel Haumont, maître du picking et fidèle collaborateur de Maxime, ainsi que de Jérôme Broyer, compagnon de route depuis plus de dix ans. Billetterie bientôt en ligne, inscrivez-vous à notre newsletter sur ecaussysteme.com.



Ecaussystème recherche des hébergements chez l'habitant

Dans le cadre de la préparation du festival 2026, Ecaussystème recherche des habitants de Gignac et des alentours susceptibles d'héberger des professionnels entre le 18 juillet et le 5 août 2026. Si vous souhaitez en savoir plus ou obtenir des informations détaillées, Quentin est disponible au bureau de l'association : 1, chemin du Moulin – 46600 Gignac / Tel : 05 65 32 69 05. Du lundi au vendredi : 9h00-12h30 / 13h30-18h00.



Photo Didier Rivet

COMITÉ DES FÊTES

Cette année encore, Gignac a vécu au rythme de ses traditions et de ses moments de convivialité. Trois rendez-vous majeurs ont marqué ce début d'été, chacun témoignant de l'attachement des habitants à la vie du village et au travail du Comité des fêtes.

Les Aubades, le samedi 31 mai

Le Comité des fêtes a choisi de relancer cette coutume chère à notre commune. Dès le matin, les membres du comité ont parcouru un maximum de hameaux pour un passage unique, offrant une matinée placée sous le signe des rencontres et du partage. Une belle initiative saluée par les habitants, ravis de retrouver cette tradition musicale et festive.

Le Feu de la Saint-Jean, le mardi 24 juin

Le traditionnel feu de la Saint-Jean s'est déroulé cette année à Sireyjol. Les habitants de Sireyjol, Madrange et Puy-Lambert avaient préparé de délicieux gâteaux, tandis que le Comité des fêtes offrait la sangria. Beaucoup sont venus profiter de ce moment chaleureux autour des flammes,

renouant avec l'esprit convivial qui caractérise cet événement estival.

La Fête de Gignac, les vendredi 27 et samedi 28 juin

La fête de village a débuté dès le vendredi soir avec une ambiance chaleureuse autour du braséro, suivie d'un concert du groupe « Les Ginettes » qui a su mettre une belle énergie sur la place. Tout au long des festivités, petits et grands ont profité des stands traditionnels : tir à la carabine, pêche aux canards et carrousel. Deux journées animées qui resteront de beaux souvenirs pour les habitants et les visiteurs.

Le Comité des fêtes tient à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui ont participé, aidé, accueilli, préparé, joué, chanté ou simplement partagé ces moments. Grâce à vous, ces trois dates ont été une véritable réussite. Le comité vous donne rendez-vous l'année prochaine, les 26 et 27 juin 2026, pour une nouvelle édition encore plus festive !



Soyez et restez informés



par INTRAMUROS
après téléchargement de l'application
sur Play store ou Apple store



Sans oublier le site de multimédi@ :
www.gignac-en-quercy.fr Actualités, patrimoine, anecdotes, archives, photos anciennes, mémoires.....

1er et 3e samedis de chaque mois 9h - 12h GIGNAC

Atelier Café Réparation

Réparons ensemble

Réparer, faire réparer ou apprendre à réparer gratuitement vos appareils électroménagers, de bricolage et informatiques autour d'un café, d'un thé et de biscuits

5€ de cotisation annuelle au C.A.M.R. / pièces à changer à votre charge. Vous pouvez aussi faire don de vos appareils qui seront revendus (à petits prix)

Salle des associations, sous la salle des fêtes

AGENDA

- Le 30 novembre 2025 : marché de Noël de l'Association des parents d'élèves (à Nadaillac).
- Le 6 janvier 2026 : Ciné Lot à la salle des fêtes « Cervantès avant Don Quichotte ».
- Le 11 janvier 2026 : Assemblée générale et repas des aînés.

Le 18 janvier 2026, à 16 heures, vous êtes tous attendus, comme chaque année, aux voeux de la municipalité pour un moment de rencontre autour des galettes et du verre de l'amitié.

- Le 25 janvier 2026 : marché aux truffes.
- Le 7 février 2026 : journée jeux de société co-organisée par Multi-média et Écaussystème .
- Le vendredi 27 mars 2026 : Yves Jamait chante Maxime Le Forestier - Ecaussystème/Grottes de Lacave - .
- Le 28 mars 2026 : loto de l'Association des parents d'élèves.
- Le dimanche 19 avril 2026 : 3e édition des randonnées « des fours et des moulins sur le Causse de Martel ».
- Les 27 et 28 juin : Fêtes de Gignac organisée par le Comité des fêtes
- Les 31 juillet, 1er et 2 août 2026 : 24^e édition d'Ecaussystème.

Cinéma : le premier mardi de chaque mois

Les élections municipales se tiendront les 15 et 22 mars 2026.

Vous pouvez vous inscrire jusqu'au 6 février 2026 en mairie ou en ligne : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Vérifiez votre situation électorale à tout moment sur le portail officiel : <https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verifie-ma-situation-electorale>

Vous pouvez être inscrit sur la liste électorale de la commune de Gignac si :

- Vous y avez votre résidence principale, depuis au moins deux mois à la date de la demande d'inscription.
- Vous y résidez de manière continue depuis au moins six mois.
- si vous payez depuis au moins deux ans une contribution directe communale (taxe foncière, taxe d'habitation, etc.)

Pièces à fournir pour une inscription :

- Une pièce d'identité en cours de validité
- Un justificatif de domicile à votre nom, datant de moins de trois mois

N'hésitez pas à contacter la Mairie de Gignac. Tél.: 05 65 37 70 53 ou courriel : contact@gignac46.fr